

Mise en place du vote électronique

Vincent Eschmann (PDC)

Au cours de la législature précédente, le Parlement jurassien avait accepté, en première lecture, un projet de modifications de la loi sur les droits politiques permettant l'introduction du vote électronique lors des scrutins populaires, mais celui-ci a été refusé en deuxième lecture, bien qu'une présentation du Service cantonal de l'informatique dans les groupes et en commission ait permis de dissiper les doutes que l'on pouvait avoir en matière de sécurité informatique.

Ces modifications proposées par le Gouvernement, soutenues par la grande majorité des partis politiques et des communes lors de la consultation, visaient également un renforcement du contrôle des opérations de vote, notamment du vote par correspondance, ce qui est plus que d'actualité.

Le chancelier de la Confédération helvétique s'exprime dans les termes suivants à ce sujet :

« Le Conseil fédéral s'engage clairement en faveur des droits politiques et de l'adaptation au XXI^e siècle des conditions de la participation démocratique. Le système doit bénéficier non seulement aux Suisses de l'étranger, mais également à tous les électeurs. »

Enfin, si les expériences montrent que le vote électronique ne va pas forcément augmenter la participation, il va réduire le risque de fraude, comme le permet actuellement le vote par correspondance.

Ainsi nous demandons au Gouvernement de proposer au Parlement les modifications de la loi sur les droits politiques en vue de mettre en place le vote électronique.

Vincent Eschmann (PDC)

Co-signataires

- Bernard Studer (PDC)
- Mathieu Cerf (PDC)
- Serge Beuret (PDC)
- Boris Beuret (PDC)
- Olivier Goffinet (PDC)
- François Monin (PDC)
- Marcel Meyer (PDC)
- Gauthier Corbat (PDC)
- Pierre Chételat (PLR)
- Gabriel Voirol (PLR)
- Stéphane Theurillat (PDC)
- Jacques-André Aubry (PDC)
- Alain Schweingruber (PLR)
- Lionel Maitre (PDC)
- Amélie Brahier (PDC)
- Josiane Sudan (PDC)
- Samuel Rohrbach (PDC)

- Magali Voillat (PDC)
- Jean-François Pape (PDC)

Intervention déposée officiellement le 23 novembre 2022

Documents annexés